

G/R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
DES IDENES DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

Ruhengeri, le 28 septembre 1953.-

OBJET:-

N° 6697 SEC. I.

Approbation déclarations
de créance.-

A Monsieur Fr. BAUDART, Agent
Temporaire à USUMBURA.-

(Sous le couvert de Monsieur le Résident
du Ruanda à KIGALI .-)

(Sous le couvert de Monsieur le Résident
de l'Urundi à KITTEGA .-)

Monsieur l'Agent Temporaire,

J'ai l'honneur de vous renvoyer pour
correction les déclarations de créance que vous avez
confiées au Commis dactylographe avant votre départ
de Ruhengeri et que celui-ci vient de déposer sur mon
bureau. Il s'agit des déclarations pour récupération
de l'indemnité de voiture (forfait mensuel) relatives
aux 2ème et troisième trimestres.-

Lorsque je fus appelé à donner un avis
par lettre n° 1.049/P.E.I. en date du 18 avril 1953,
au sujet de ce forfait de 300 kilomètres, cet avis
précisait un nombre de 2 voyages aller et retour
pendant 25 jours mensuellement. Ce ne fut pas le cas.
Vos présences au Territoire furent loin d'être quoti-
diennes. Je vous serais reconnaissant de les représenter
à la lumière d'un journal de route, lequel consignera
les voyages réels que vous avez effectués de Musanze
à Ruhengeri pour les prestations à la faveur du service
territorial.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,-

R. GAUPIN.-

